

Délibération N°	D24-059
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	27/06/2024
Présents	26
Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CARLES Michel à ROUSSEL Régis
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie
REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
TERRY Joël à CASTAING Patrick
THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES : 4111

D24-059 / RESSOURCES HUMAINES – TRANSFORMATIONS DE POSTES : SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME » / POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL / POLE VIE SOCIALE

Le Président informe les conseillers communautaires des besoins suivants concernant les ressources humaines :

- Service commun « Instruction des Autorisations d'Urbanisme » et Pôle Développement Territorial :
 - o A l'occasion du départ en retraite de l'agent occupant le poste d'instructeur à temps complet, associé à une mutation de personnel interne au service, le poste d'instructeur à temps non complet (18 heures hebdomadaires) sera vacant au 1^{er} septembre 2024 ;
 - o Par ailleurs, un besoin de ressources humaines supplémentaires est identifié au sein du Pôle Développement Territorial, auquel est rattaché le service commun ADS, pour des missions d'assistance générale du pôle ;
 - o Pour ces raisons, il est proposé de transformer le poste d'instructeur ADS à temps non complet en un poste à temps complet, de catégorie C ou B, affecté pour 50 % au service commun « Instruction des Autorisations d'Urbanisme » sur des missions d'instructeur ADS et pour 50 % au PDT sur des missions d'assistance générale du pôle, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- Pôle Vie Sociale :
Compte tenu des besoins de service de la crèche intercommunale « La Coccinelle » à Saint-Just-Chaleyssin :
 - o Le poste de Directeur EAJE doit être ouvert au cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux en catégorie A, afin de permettre la nomination d'un agent titulaire recruté par voie de mutation ;
 - o Le temps de travail d'un des postes d'assistant éducatif petite enfance doit être porté de 29,50 heures à 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2024.
 - o Le temps de travail du poste d'éducateur de jeunes enfants doit être porté de 33 heures à 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ces modifications passent par une procédure de suppression/création de poste.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le tableau des emplois,
- VU l'avis consultatif rendu par le Comité Social Territorial en date du 4 juin 2024 concernant les variations de durée hebdomadaire supérieures à 10%,
- D'APPROUVER les suppressions/créations de postes ci-après, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois correspondante :

○ SUPPRESSION des emplois suivants :

Pôle / Service	Poste	Cadre d'emploi	Temps de travail
Service Commun « Instruction Autorisations d'Urbanisme »	Instructeur ADS	Adjoints administratifs – cat C Adjoints techniques – cat C	Tps non complet 18/35°
Pôle Vie Sociale EAJE la Coccinelle	Educateur jeunes enfants	Educateurs jeunes enfants – cat A	Tps non complet 33/35°
Pôle Vie Sociale EAJE la Coccinelle	Assistant éducatif petite enfance	Agents sociaux – cat C	Tps non complet 29,50/35°

○ CREATION des emplois suivants :

Pôle / Service	Poste	Cadre d'emploi	Temps de travail
Service Commun « Instruction Autorisations d'Urbanisme » à 50 %	Instructeur ADS / Assistant PDT	Adjoints administratifs – cat C Adjoints techniques – cat C Rédacteur – cat B	Tps complet 35/35°
Pôle Développement Territorial à 50 %			
Pôle Vie Sociale EAJE la Coccinelle	Educateur jeunes enfants	Educateurs jeunes enfants – cat A	Tps complet 35/35°
Pôle Vie Sociale EAJE la Coccinelle	Assistant éducatif petite enfance	Agents sociaux – cat C	Tps non complet 30/35°

- D'APPROUVER la modification du tableau des emplois concernant le poste de Directeur EAJE, ouvert au cadre d'emploi des « Educateur jeunes enfants » (catégorie A) et « Infirmier en soins généraux » (catégorie A) ;
- DE PRECISER que, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférent ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	